



COMPTE RENDU CCVL QUARTIER SAINT CHARLES LAROCHEFOUCAULD

Maison des Associations le Jeudi 8 février 2023 à 18h

Présents :

Mairie de Biarritz :

- **Mme Maider AROSTEGUY**, Maire de Biarritz
- **M. Eric QUATRE VIEUX**, Conseiller Municipal Délégué à la communication, au développement numérique et informatique - Référent de quartier Saint-Charles.
- **M. Bertrand LAVIELLE**, Chef de Cabinet,
- **M. Thomas HABAS**, Chargé de Mission, Culture - Démocratie Participative
- **Mme Charlotte CHAUDIERE**, Directrice de la Citoyenneté, de la Vie associative et des Transitions.
- **Mme Lucie BOZZA**, Responsable des instances de quartiers

Membres du CCVL

- **M. Alain COMBOROURE**
- **Mme Emilie DUCROCQ**
- **M. Sébastien FAURE**
- **Mme Annie GIROU**
- **M. Claude GREZIDE**
- **Mme Marie OLIVER NALPAS**
- **M. Patrick PINSOLLE**
- **Mme Martine ROQUES**

Excusés :

- **M. Philippe AMESTOY**
- **M. Emmanuel CAPDEPONT**
- **M. Dominique TESTON**

Ordre du jour :

- Tour de table avec présentation de chacun
- Présentation de la Démocratie Participative et du fonctionnement des CCVL
- Signature de la charte des CCVL
- Présentation des différentes compétences des collectivités afin de savoir à qui s'adresser
- Travaux et projets du quartier
- Temps d'échanges :
 - Bilan de la fiche navette - Tour de Table
 - Questions diverses

Mot d'introduction de Mme le Maire.

Mme le Maire remercie l'ensemble des membres des CCVL pour leur implication dans la vie locale de la Ville de Biarritz et l'importance de leur présence pour poursuivre le travail engagé par les CCVL.

Ce deuxième mandat de 3 ans va permettre d'approfondir le travail débuté selon une organisation des CCVL qui a trouvé aujourd'hui le bon rythme.

Ce qui a manqué à la première mandature est une communication sur les CCVL. Il sera essentiel de communiquer sur la présence des CCVL, leurs membres et leurs actions au sein des quartiers. Il convient donc d'identifier les membres des CCVL dans le Biarritz Mag afin que les riverains du quartier puissent établir un lien avec eux.

La question de la communication s'est posée notamment sur :

- Comment rediffuser les informations transmises en séance aux habitants du quartier.
- Quels moyens sont mis en place ?
- Les informations des autres CCVL seront-ils disponibles ?

Réponse :

Un compte rendu sera fait de chaque CCVL et transmis à l'ensemble des membres et personnes présentes.

Le site internet de la ville aura une page dédiée aux CCVL. Elle permettra d'y insérer tous les comptes rendus des 7 quartiers. Toute personne pourra donc accéder aux informations.

Le Biarritz Magazine aura également une communication pour présenter les actions engagées par les CCVL.

Les membres des CCVL seront amenés dans les prochains ateliers à faire des propositions sur d'autres moyens de communication qui feront l'objet d'une concertation et validation commune.

Madame le Maire après une présentation l'ensemble de ses délégations et en particulier de l'agence de l'eau et en particulier de l'économie bleue.

Madame le Maire présente l'ordre du jour de cette réunion et propose aux membres des CCVL de faire un tour de table pour se présenter et connaître leur intérêt de s'inscrire dans cette démarche et leurs attentes pour cette instance de quartier.

TOUR DE TABLE – PHOTO DU GROUPE

Les membres des CCVL sont ravis de participer au CCVL. Ils souhaitent apporter leurs contributions pour améliorer la qualité de vie de leur quartier et faire remonter les demandes des riverains.

Une photo de groupe est faite avec Madame le Maire.



PRESENTATION DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DU FONCTIONNEMENT DES CCVL (VOIR POWERPOINT)

Le CCVL a un rôle de consultation, de concertation, d'amélioration de la vie de la ville et que nous attendons d'eux de la participation et de l'implication. Le CCVL sera aussi ce qu'ils en feront.

Rappel des projets portés par l'ancien CCVL du quartier : L'aménagement de la place Saint-Charles, de l'Espace Edith Clavell et de l'aire de jeux des thermes salins.

Rappel du Numéro Allo Madame le Maire : 0800 70 60 64

SIGNATURE DE LA CHARTE DES CCVL

L'ensemble des membres, Mme le Maire, l'élue référente à la Démocratie Participative (excusée) signent la Charte des CCVL. Cette charte présente les droits et les obligations des membres pour les 3 ans de mandat. Une copie sera transmise à chaque signataire.

PRESENTATION DES DIFFERENTES COMPETENCES DES COLLECTIVITES

Un document récapitulatif des compétences des différentes collectivités est transmis dans le dossier. Il permet de savoir à qui s'adresser en fonction des demandes.

TRAVAUX ET PROJETS

TEMPS D'ECHANGES ET QUESTIONS DIVERSES

Temps d'échanges

Fiches Navettes :

La prochaine réunion en (mars avril) permettra de travailler sur les fiches navettes remplies par les membres et de faire émerger les projets sur lesquels le CCVL souhaite travailler.

Questions diverses

Marché de Saint Charles

Les membres sont très contents du marché de Saint Charles.

Echange de coordonnées :

Il est important que le lien entre les membres de CCVL et les habitants du quartier se tissent. Les numéros de téléphone pourront être échangés.

Demande d'amélioration de la place Saint Charles et de son animation

C'est un quartier vivant avec beaucoup de commerces.

Mais l'association des commerçants de Saint Charles est peu dynamique et donc à l'initiative de peu d'animations dans le quartier. Les commerçants ne répondent pas aux propositions d'animations proposées. Il n'y a plus de commerces de vente de presse/ journaux.

Proposition de travail, en particulier, avec le service commerce de la ville et les commerçants du quartier.

Réponse SERVICE COMMERCE :

Il n'y a plus de commerces de vente de presse/ journaux : nous n'avons pas connaissance d'un projet dans ce sens. L'association des commerçants en place ne fonctionne plus et est à l'arrêt. Un nouveau bureau est prêt à prendre le relais avec de nombreuses idées d'animations. Reste à réaliser la passation entre les 2 bureaux. Celle-ci s'avère plus longue que prévu.

Terrain vague dans la Rue Félix Moreu : une maison a été rasée il y a 1 an et demi et ce terrain privé est laissé à l'abandon. Pourquoi ? quel est le projet ?

Réponse SERVICE URBANISME : un Permis de Construire a été accordé en 2020 pour la démolition de la maison et la construction d'une nouvelle maison avec 2 logements. Le chantier est ouvert depuis octobre 2022 et la construction a été démolie. Le permis a été transféré et prorogé jusqu'en octobre 2024. Pas d'information sur la poursuite du chantier.

Demande de surveiller les platanes pour le nid de frelons en face des thermes salins :

Réponse SERVICE ALLO MME LE MAIRE :

Nous avons contacté le propriétaire qui va faire le nécessaire pour enlever le nid de frelon Asiatique cette semaine.

Projet du trinquet du golf : qu'en est-il ? Le trinquet est fermé depuis plusieurs jours et la maison est taggué.

Réponse SERVICE ALLO MADAME LE MAIRE :

Les Tags ne sont pas sur le domaine public mais sur le domaine privé. Il convient donc au propriétaire de la parcelle de faire le nécessaire. Nous allons l'alerter.

Réponse SERVICE URBANISME : un Permis de Construire a été délivré en juillet 2022 pour la rénovation de l'ensemble bâti comprenant le trinquet et 2 logements, avec la création de 3 logements supplémentaires. Le chantier est ouvert depuis juin 2023. Pas d'information sur la poursuite du chantier.

Aire de jeux des thermes salins : Il y a un mur taggué en face. A qui appartient le mur ? Peut-il y avoir un appel à projets pour un vrai graffiti ?

Réponse SERVICE URBANISME : il s'agit d'un mur du lotissement « Pavillon Larocheffoucauld » qui appartiendrait à la commune.

Réponse SERVICE CULTURE : l'association Updaters, qui a réalisé la fresque de l'aire de jeux des thermes salins, va, en effet, reprendre ce pan de mur (auparavant caché par la végétation) pour assurer une continuité avec la fresque, en reprenant donc les couleurs et motifs de la fresque. Ils avaient d'ailleurs déjà débuté la peinture, mais ont dû arrêter à cause de la météo. Dans cet intervalle, le mur a été tagué. En espérant qu'il ne le soit pas une fois terminée. L'association devrait intervenir le 15 ou 16 février pour une demi-journée.

Pourquoi n'y a-t-il pas de navette gratuite qui passe devant le golf ? et pourquoi le bus 38 ne passe plus l'été ?

Réponse en séance : Le coût d'une navette gratuite à l'année est très coûteux (400 000 euros).

Réponse SERVICE MOBILITE :

Le parcours des navettes est de la compétence du Syndicat des Mobilités du Pays Basque mais la Mairie peut faire des propositions. Nous transmettons votre signalement.

Le plan du parcours de la ligne 38 estivale est le suivant :



Dangerosité de la traversée au 99 avenue de la marne : il n'y a pas de passage piéton

Réponse ESPACES PUBLICS : compte-tenu de la configuration et du passage du tram bus, il n'est pas possible d'implanter un passage piéton conforme à cet endroit. Il est nécessaire de créer un îlot central pour sécuriser la traversée.

Pour rappel, des passages piétons sont situés à 65 m et à 100m de part et d'autre du 99 av de la Marne.

Avenue de l'Estagnas, l'aménagement pour ralentir la vitesse qui a été mis en place est très dangereux.

Réponse ESPACES PUBLICS : il n'y a pas d'aménagement pour ralentir la vitesse de l'avenue de l'Estagnas. S'il est question de celui de Boulevard de Senillosa, à proximité, celui-ci est conforme à la réglementation et s'il est pris à la bonne vitesse, ne représente aucun danger.

Visite CANOPIA :

Si les membres des CCVL sont intéressés, le Syndicat Bilta Garbi organise des visites gratuites de Canopia, le Pôle de valorisation des déchets ménagers et assimilés au service d'un territoire. Vous pouvez réserver votre place en renseignant le formulaire sur le site internet de BILTA GARBI.

La visite dure environ 2h00. Elle vous permet de découvrir et comprendre le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique et organique des biodéchets (poubelle noire) et du centre de tri des papiers et emballages ménagers (poubelle jaune).

Les départs en visite se font à partir du bâtiment administratif du Syndicat Bil Ta Garbi situé 7 rue Joseph Latxague à Bayonne.

Si le nombre des membres des CCVL est assez important nous proposerons à nouveau des dates pour une visite du site.

Pour tout renseignement :

Syndicat Bil Ta Garbi

Tél. : [05 59 44 26 44](tel:0559442644)

Questions posées en amont par Madame Annie Girou

Emplacements pour recharger les véhicules électriques occupés par des véhicules non électriques ou des AMI des lycéens / collégiens qui ne sont pas en charge !!!!! - Information auprès du directeur du lycée sur les règles de stationnement ?

Réponse DIRECTION SECURITE

Une réunion s'est tenue le 7 février avec le service de la Direction sécurité et cette problématique a été évoquée. La Police Municipale a été alertée pour effectuer des passages plus réguliers et un courriel sera transmis très prochainement au Proviseur du Lycée.

Stationnement sur les trottoirs dans l'avenue de Laroche foucauld. (Entre l'avenue de la reine Victoria et la rue du 8 mai 1945).

Réponse DIRECTION SECURITE

La Police Municipale a été alertée pour effectuer des passages plus réguliers dans le secteur. Rappel du numéro de la patrouille : 06 23 17 59 71.

Sens interdit et vélos (dangereux) surtout pour les vélos cargos pas de signalisation.

Réponse MOBILITE :

Dans certains cas la circulation en sens interdit est autorisée pour les vélos. La législation nationale autorise la circulation des vélos en sens interdit dans les voies 30. Cela est inscrit dans le code de la route et nous n'avons pas de possibilité d'empêcher cela.

Dans les rues à sens unique les vélos ont-ils le droit d'emprunter les rues à contre-sens sans signalisation ?

Réponse MOBILITE :

En effet, cette circulation en sens interdit est autorisée de droit dans les rues limitées à 30 km/h. Pour cela :

- Il est nécessaire d'avoir un panneau en entrée et en sortie de zone
- Il n'est pas nécessaire d'édicter un arrêté pour l'autoriser

Par contre, elle peut être interdite par arrêté municipal.

Dans le cas où il y a une absence de signalisation cela peut sous-entendre :

- Une interdiction absolue
- Ou l'absence par omission de la signalisation.

Une étude est portée aujourd'hui par le service Réglementation pour vérifier les rues accessibles aux vélos dans les voies à 30.

Séance levée à 19h45.

Compte rendu effectué à partir des notes prises en séance par Charlotte CHAUDIERE et Lucie BOZZA.